

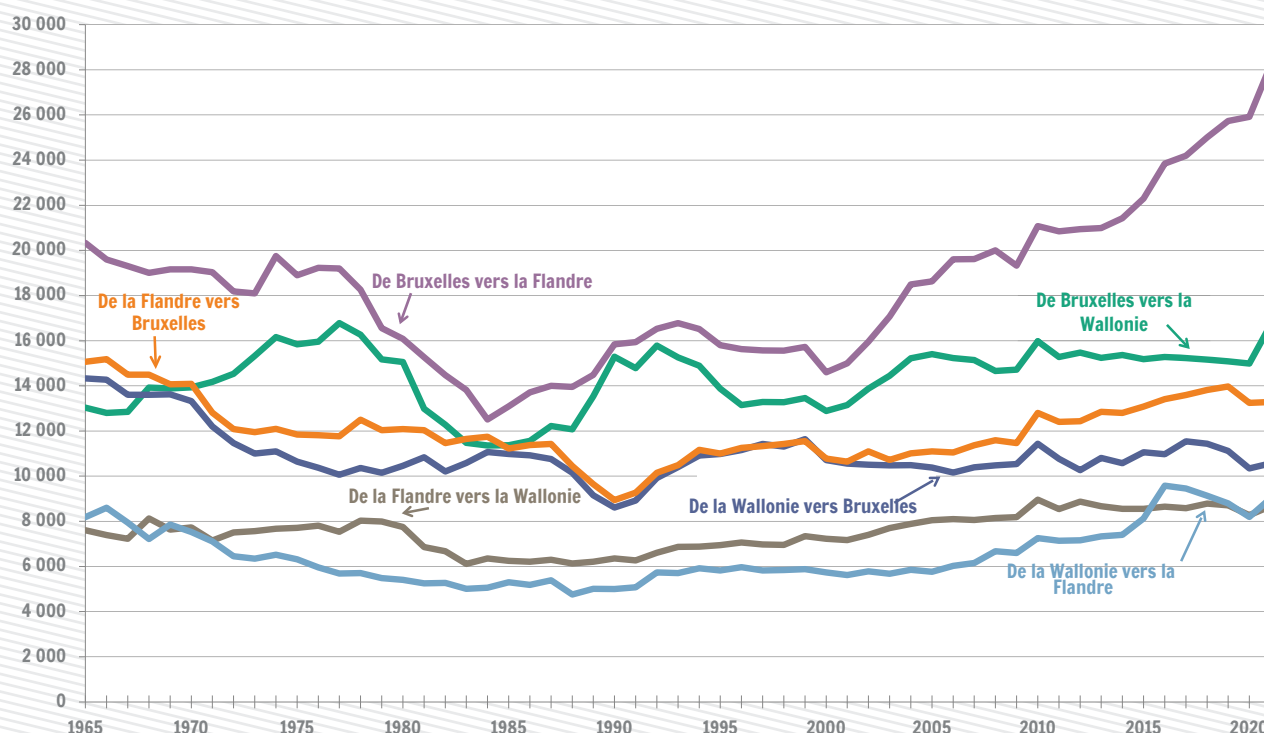
Migrations internes

+5 789 pers.

En 2021, les flux migratoires avec les 2 autres régions ont permis à la Wallonie d'accueillir 5 789 personnes en plus sur son territoire, soit +1,6 personne pour mille habitants

Evolution des flux migratoires entre les régions

Nombre de migrants



Sources : Demobel - Statbel Registre national ; Calculs : IWEPS

Les migrations entre Bruxelles et les deux autres régions concernent entre 45 000 et 70 000 personnes par an, alors que seulement 10 000 à 20 000 personnes migrent entre la Wallonie et la Flandre. La Wallonie enregistre plus d'entrées sur son territoire que de sorties vis-à-vis de Bruxelles (+6 138 personnes en 2021). Entre 2016 et 2019, pour la première fois depuis 1969, le solde migratoire de la Wallonie envers la Flandre est devenu négatif, c'est-à-dire que plus d'habitants de Wallonie venaient s'installer en Flandre que l'inverse. Cette situation s'est renouvelée en 2021 (-349 personnes).

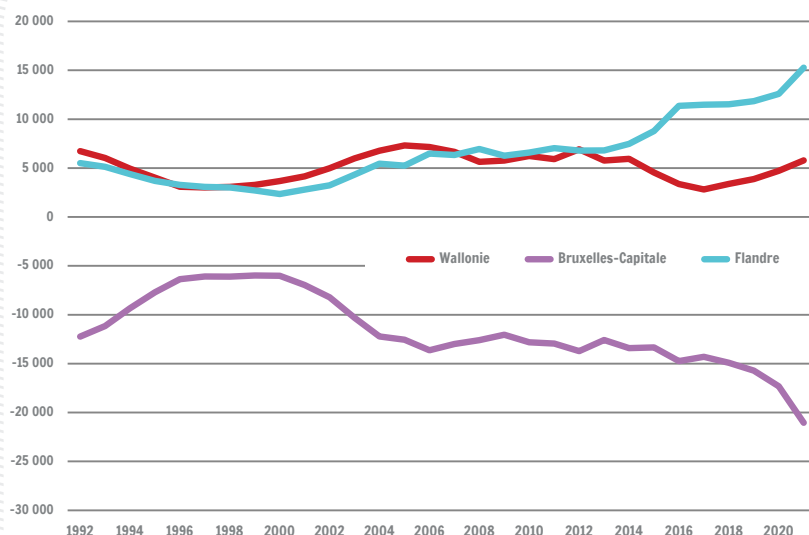
Bruxelles-Capitale joue le rôle d'une métropole urbaine qui attire une population en provenance de l'étranger et qui continue de connaître un exode urbain appelé « périurbanisation ». Ce schéma n'est pas seulement valable pour Bruxelles : il l'est également pour de nombreuses villes importantes. Mais, à la différence des autres métropoles belges, Bruxelles est également une entité fédérée et constitue donc un niveau d'agrégation statistique au même titre que la Flandre et la Wallonie.

Les populations flamande et wallonne bénéficient de l'émigration bruxelloise. Ce mouvement connaît régulièrement des renversements de tendance. Au début des années 2000, les départs de la capitale connaissent un regain. Entre 2005 et 2020, si ces derniers ont stagné vers la Wallonie, ils ont poursuivi leur expansion vers la Flandre. En 2020, l'épidémie de Covid-19 n'a eu que peu d'impact sur les migrations internes entre régions, alors que l'année 2021 marque une accélération des départs de Bruxelles vers les deux autres régions.

Si les migrations de la Flandre vers la Wallonie se sont stabilisées depuis 2005, elles ont augmenté de la Wallonie vers la Flandre.

Migrations internes

Solde des migrations internes dans les régions (1992-2021)



Depuis 2003, 5 000 à 7 000 personnes en plus sont venues chaque année s'installer en Wallonie (différence entre les entrées et les sorties en provenance ou à destination des deux autres régions). Ce nombre s'était réduit depuis 2015 autour de 3 000 personnes avant de rebondir depuis 2019. En Flandre, ces dernières années, le solde des migrations internes est essentiellement déterminé par le solde de plus en plus élevé avec Bruxelles. C'est Bruxelles-Capitale qui perd chaque année de la population au profit des deux autres régions, bénéficiant elle-même d'un apport important de population extérieure à la Belgique. Ce solde annuel négatif s'était stabilisé autour de -13 000 personnes entre 2005 et 2015, avant de chuter ces dernières années en dépassant même -21 000 personnes en 2021.

Sources : Demobel - Statbel Registre national ;
Calculs : IWEPS

Définitions et sources

Les migrations internes interrégionales concernent toutes les migrations entre régions de Belgique alors que les migrations internes communales reprennent tous les déménagements à partir ou à destination de la commune vers ou à partir d'une autre commune belge.

Le solde migratoire interne d'une population pour mille habitants se définit comme la différence entre le nombre d'immigrations internes et d'émigrations internes sur une année rapportée à la population moyenne (somme de la population au 1^{er} janvier et de la population au 31 décembre divisé par deux) multipliée par mille.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>

Statbel : <https://statbel.fgov.be/fr/themes/population/migrations>

Charlier J., Debuissou M., Duprez J.-P., Reginster I. (2016), Mouvements résidentiels en Wallonie (1994-2014), Namur, 82 p. (Working paper de l'IWEPS, n°21)

<http://www.iweps.be/working-paper-de-liweps-ndeg21>

Charlier J., Debuissou M., Hermia J.-P., Pelfrene E., Les migrations interrégionales en Belgique, Rapport de recherche de l'IWEPS Hors-série, octobre 2019, 128 pp

Personne de contact : **Marc Debuissou** (m.debuissou@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2023**